

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

07 JUILLET 2025
à 19h30

Le Conseil Municipal d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, légalement convoqué le trois juillet deux mil vingt-cinq, s'est réuni le sept juillet deux mil vingt-cinq, à la salle de la Gaieté, l'un de ses deux lieux habituels de séances, à 19h30, sous la présidence d'Alain TUSSEAU, Maire.

Présents : Jean-Pierre BOISNEAU, Maire délégué et 1^{er} adjoint, Louis-Marie BOSSEAU, Sylvie VALLÉE, Thierry LORE, Laurence PORTIGLIA, Mustapha JÉROUANE, Marc BRINET, Martine CONEAU et Jean-Paul MESNARD, adjoints ;

Caroline AMIET, Jean-Yves AUGÉ, Moïse BEUCHER, Fabrice BOSSIER, Jean CHAMAILLÉ, Jocelyne CROISSANT, Jean-Pierre FRÉMY, Fabrice MAHOT et Patrick PASCAL.

Absents (es) : Estelle ANJARD, Pauline GASDON, Nadia GUÉRIF BOURASSEAU et Séverine LEMAITRE.

Absents(es)excusés(es) : Ludovic ABÉLARD, Michel CORMIER, Philippe GOHAUD, Lydie LE GOFF, Dominique PETIT et Fabienne SIMON.

*Pouvoirs : Ludovic ABÉLARD a donné pouvoir à Alain TUSSEAU,
Philippe GOHAUD a donné pouvoir à Patrick PASCAL,
Lydie LE GOFF a donné pouvoir à Mustapha JÉROUANE,
Fabienne SIMON a donné pouvoir à Sylvie VALLÉE.*

Secrétaire de séance : Thierry LORE.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2025.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accord pour valider le PV de la séance du 16 juin dernier, dont le texte leur a été transmis le 04 juillet 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide le PV de la séance du 16 juin 2025.

2. DEVENIR DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE – RECHERCHE D'UN BUREAU D'ÉTUDES PERMETTANT DE DIAGNOSTIQUER LES DIFFÉRENTES SOLUTIONS D'AVENIR - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LANCER CETTE ÉTUDE.

Monsieur JÉROUANE, adjoint en charge des bâtiments fait un compte-rendu du COPIL de travail des écoles publiques qui a eu lieu le 2 juillet dernier. Il précise que les échanges ont été bons, enrichissants avec pour objectif de faire avancer la réflexion autour de ce dossier.

Plusieurs hypothèses ayant été avancées, il est envisagé de réfléchir à l'élaboration d'un cahier des charges concernant la recherche d'un bureau d'études qui pourrait accompagner la commune dans l'analyse des différents scénarios envisageables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :

*valide le principe de réfléchir à l'élaboration d'un cahier des charges concernant la recherche d'un bureau d'études qui accompagnerait la commune dans le cadre de l'élaboration des différents scénarios possibles.

3. MISE EN PLACE DE CAVEAUX DANS LE CIMETIERE DE LA COMMUNE HISTORIQUE DU FRESNE - VALIDATION D'UN DEVIS.

Madame PORTIGLIA explique au Conseil Municipal la difficulté pour les organismes de pompes funèbres de creuser des emplacements dans certains secteurs du cimetière de la commune historique

du Fresne-sur-Loire. Afin de remédier à ce problème, il est suggéré de préparer les emplacements en faisant installer 7 caveaux 2 places qui seront proposés à d'éventuels acquéreurs.
Des devis ont été demandé à 3 entreprises :

DEVIS 7 CAVEAUX CIMETIERE FRESNE		
	Montant € HT	Montant € TTC
CONCEPT MARBRE	7 466,67	8 960,00
DAVIAUD	10 150,00	10 150,00
SAS RAMBAUD	8 607,69	10 329,23

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour :

*valide le devis de l'entreprise SARL CONCEPT MARBRE – 1 rue de la Gibaudière – 49124 Saint Barthélémy d'Anjou pour réaliser les travaux de creusement de 7 caveaux 2 places dans le cimetière de la commune historique du Fresne sur Loire, selon le plan annexé à la présente délibération, pour un montant de 7466,67€HT soit 8960,00€TTC,

*mandate et autorise monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à la mise en place de cette décision.

4. DÉTERMINATION D'UN TARIF POUR LA VENTE DE CAVEAUX.

Madame PORTIGLIA rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 21 février 2022 (22DCM02.16), il avait été validé le prix de 1500,00€ l'emplacement pour 7 emplacements existants et disposant d'un caveau 2 places dans le cimetière de la commune historique du Fresne sur Loire.

Pour les 7 nouveaux emplacements qui seront prochainement creusés (selon le plan joint), madame PORTIGLIA demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accord pour valider le même prix de revente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :

*valide le prix de 1500,00€ l'unité, pour chacun des 7 emplacements (selon le plan annexé) disposant d'un caveau 2 places dans le cimetière de la commune historique du Fresne-sur-Loire.

*mandate et autorise monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à la mise en place de cette délibération.

5. FINANCES :

***DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA COMPAGNIE C'EST EN COURS.**

Monsieur BOSSEAU, adjoint en charge de la culture explique au Conseil Municipal avoir été sollicité par la compagnie « C'est en Cours » afin d'organiser des animations estivales pendant les mois de juillet et août 2025. La demande formulée par la compagnie est de 4000,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 abstention :

*valide le versement d'une subvention de 2 000,00€ à la compagnie « C'est en Cours » dans le cadre de l'organisation de 3 animations au cours du mois d'août 2025,

*autorise monsieur le Maire à mandater et signer tout document permettant la bonne exécution de cette délibération,

*précise que cette somme sera prise dans la réserve du budget subvention dans le cadre du budget primitif 2025.

***DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE SECOURS CATHOLIQUE DE CHALONNES SUR LOIRE.**

Monsieur LORE, adjoint en charge des finances rappelle la soirée organisée par le Conseil Municipal des Jeunes, en partenariat avec le secours catholique de Chalonnes sur Loire, le vendredi 20 juin dernier, au cours de laquelle une course solidaire avait été organisée dans le but de venir en aide aux sinistrés de Mayotte.

Cette soirée a permis de récolter la somme de 509,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour :

- *valide le principe de soutenir le conseil municipal des jeunes en versant une subvention de 509,00€ équivalente à leur propre action, à l'attention du secours catholique de Chalonnes sur Loire et destinée à venir en aide aux sinistrés de Mayotte,
- *autorise monsieur le Maire à mandater et signer tout document permettant la bonne exécution de cette délibération,
- *précise que cette somme sera prise dans la réserve du budget subvention dans le cadre du budget primitif 2025.

6. RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN POSTE A 15/35ème ET SUPPRESSION D'UN POSTE A 13,17/35ème.

Madame VALLÉE adjointe en charge des ressources humaines explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire d'un agent des services techniques en le faisant passer de 13,17/35^{ème} à 15/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :

- *décide la création, à compter du 1^{er} septembre 2025, d'un emploi permanent d'adjoint technique à 15/35^{ème},
- *décide la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2025, d'un emploi permanent d'adjoint technique à 13,17/35^{ème},
- *précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la commune,
- *charge monsieur le Maire de la mise en place effective de cet emploi, notamment dans le cadre de l'ensemble des démarches administratives qui s'imposent,
- *mandate et autorise monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. CONVENTION D'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE POUR LES ÉCOLES PUBLIQUES LES P'TITS LIGÉRIENS ET LE PETIT PRINCE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION.

Dans le cadre de la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de la natation scolaire pour les écoles primaires publiques « Les P'tits Ligériens » et « Le Petit Prince » qui fréquenteront à la rentrée prochaine, les piscines Blanchet et Cherbonnières d'Ancenis, il y a lieu de mettre en place une convention entre :

- *la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Maine et Loire, représentée par sa directrice académique madame Sandrine BODIN directrice académique des services de l'éducation nationale de Maine et Loire ;
- *les centres aquatiques « Cherbonnière » et « Blanchet » d'Ancenis ;
- *la Mairie d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix pour :

- *valide les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération,
- *mandate et autorise monsieur le Maire à signer ladite convention.

8. CLASSEMENT DES ARCHIVES DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE SAINT SIGISMOND - VALIDATION DU PRINCIPE DE L'INTERVENTION D'UN ARCHIVISTE

Monsieur le Maire rappelle que fin 2023, début 2024, la commune avait recruté un agent de conservation du patrimoine chargé de trier et classer l'ensemble des archives des communes historiques d'Ingrandes sur Loire, du Fresne sur Loire et du SIVOM Ingrandes-le Fresne.

Afin de poursuivre et terminer ce classement, monsieur le Maire propose d'organiser le classement des archives de la commune historique de Saint Sigismond.

Monsieur GANDON chargé des archives des communes est venu le 3 juin dernier à la mairie déléguée des Saint Sigismond afin d'évaluer la situation. Il a, par la suite transmis un compte-rendu de sa visite dans lequel il estime le temps nécessaire à cette démarche à 6 à 7 semaines environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour :

- *valide le principe d'avoir recours à un archiviste dans le cadre de la réorganisation de l'ensemble des archives de la commune déléguée de Saint Sigismond,

*autorise monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès du service des archives départementales de Maine et Loire afin de prévoir cette intervention

9. VÉGÉTALISATION DE LA COUR DU PETIT PRINCE - VALIDATION D'UN DEVIS POUR LE DÉCROUTAGE ET LA CRÉATION DE FOSSES DE PLANTATION.

Madame PORTIGLIA adjointe en charge de l'environnement, cadre de vie, informe le Conseil Municipal qu'une réunion du COPIL pour la végétalisation de la cour de l'école du Petit Prince a eu lieu le 24 juin dernier. A l'issue de cette rencontre, il a été proposé de réaliser une première étape de ce projet pendant les vacances scolaires d'été (le décaissage de la cour et la préparation de fosses pour la plantation d'arbres à l'automne).

Pour ce faire un plan a été réalisé et transmis aux 3 entreprises consultées.

Entreprises	montant HT	montant TTC
HAIGNERE	13 340,00 €	16 008,00 €
GUILLOTEAU TP	13 329,20 €	15 995,04 €
ROULLIER TP	13 060,00 €	15 672,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour :

*valide le devis de l'entreprise Guillaume ROULLIER TP – 14, allée des Lilas – 49123 Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, pour un montant de 13 060,00€HT soit 15 672,00€TTC,

*mandate et autorise monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à la mise en place cette décision.

10. LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT :

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

11. INFORMATIONS DIVERSES.

*Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que compte-tenu du nombre important d'électeurs rattachés au bureau de vote n°1 situé à la salle Simon Robert, il est nécessaire de prévoir la création d'un nouveau bureau de vote pour la commune historique d'Ingrandes sur Loire.

*Monsieur BRINET

-explique aux membres du Conseil Municipal qu'un réaménagement de carrefour va être fait sur la commune déléguée de Saint Sigismond. Cela consistera en la pose de 2 panneaux « Stop » et les travaux seront faits par les services techniques.

-évoque les travaux réalisés sur le pont traversant la Loire et la non-satisfaction des élus. De nouvelles réparations seront faites, peut-être au mois de septembre, sans fermeture du pont.

-les services techniques de la commune vont récupérer le grillage qui borde le terrain situé rue de la Fontaine.

*Les travaux au niveau du lotissement de la Jubarderie 2 avancent bien. Monsieur BOISNEAU pense qu'il va falloir faire de la publicité concernant le lotissement « Les Eclairats ». Monsieur PASCAL précise qu'il faut aussi garder en tête le devenir du secteur de la Bouvraie qui représente un point central dans le village.

*Madame PORTIGLIA informe les élus qu'un test de mise en place de pédibus entre l'école Le Petit Prince et l'école Les P'tits Ligériens a été fait au mois de juin. Une quinzaine d'enfants de Saint Sigismond serait possiblement concerné par ce déplacement qui s'effectuera avec des horaires contraints le matin et le soir. Monsieur CHAMAILLÉ émet des réserves pour les jours de pluie, de froid,

12. QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

*Monsieur PASCAL renouvelle son idée de planter un arbre à haute tige pour chaque projet communal qui voit le jour.

*Monsieur CHAMAILLÉ :

-confirme l'intérêt de planter beaucoup d'arbres et précise que de son côté, il imaginerait planter un arbre à chaque naissance sur la commune mais également à chaque décès.

-demande à quel stade se trouve la consultation concernant le mobilier urbain. Madame PORTIGLIA répond que le cahier des charges est en cours de rédaction et que son souhait est qu'il soit publié durant l'été.

-demande si le ponton pour amarrer les bateaux sera de nouveau installé. Monsieur BOSSEAU répond qu'il est aux services techniques mais que pour pouvoir le réinstaller il faudrait qu'il repasse un contrôle et que les normes ayant beaucoup changées, il est peu probable que son installation soit autorisée par les services de VNF (Voies Navigables de France).

*Monsieur BOSSEAU aborde le point concernant la réunion initialement prévue fin septembre 2025 dans le cadre de l'homologation possible Petites Cités de Caractère, de la commune. Madame PORTIGLIA précise qu'elle assistait durant le week end, à Fontevraud, à l'assemblée générale de PCC (Petites Cités de Caractère) et que des précisions ont été apportées.

Les élus membres du groupe de contrôle ne souhaitent plus s'absenter 2 jours consécutifs. C'est la raison pour laquelle plusieurs autres dates ont été proposées à la commune d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire (le 7 ou le 14 novembre 2025 ou au mois de novembre 2026). Madame PORTIGLIA ajoute que les membres du jury savent apprécier les travaux faits et qu'ils pensent « travail pluriannuel » à 6 ans.

*Monsieur JÉROUANE précise que les 2 portes de la Mairie ont été changées et qu'une demande de prix a été faite pour le changement des fenêtres. Par ailleurs monsieur GABORIAUD continue de travailler sur la rédaction du cahier des charges pour les travaux de rénovation du préau avec création de sanitaires près de la Mairie.

*Madame PORTIGLIA

-précise que des jeux ont été installés sur le site de la Bastille.

-explique avoir rencontré des représentants d'Anjou Fibre au sujet des dernières maisons non encore desservies à ce jour. Après une rencontre avec madame HECTOR des ABF (Architecte des Bâtiments de France), il a été accepté la pose de 8 boîtiers en façade de certains bâtiments.

*Monsieur MESNARD

-explique qu'un étude géotechnique complémentaire d'un montant de 1 920,00€ TTC est nécessaire pour la construction des vestiaires.

-demande si des informations sont connues concernant la station d'épuration qui n'était plus aux normes à partir de 2026. Monsieur PASCAL précise que ce dossier a été reporté jusqu'en 2028.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire, Alain TUSSEAU

